

Information Plan Canicule



Informations au sujet des canicules

En cas de canicule, voici quelques conseils pratiques à suivre :

- * maintenir son logement frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais);
- * passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé;
- * se mouiller la peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation;
- * boire de l'eau et continuer à manger normalement, ne pas consommer d'alcool;
- * demander conseil à son pharmacien ou à son médecin si l'on prend des médicaments;
- * donner de ses nouvelles à son entourage.

En cas de malaise, composer le numéro du SAMU (15).

Pour plus d'informations (appel gratuit depuis un poste fixe) :

- * Canicule Info Service (serveur vocal) : 0 800 06 66 66
- * ou sur internet : social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule

A savoir : Depuis la canicule de l'été 2003, la loi impose aux maires d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées résidant à leur domicile, afin qu'elles puissent être contactées en cas d'alerte. L'inscription sur ce registre est volontaire et facultative.

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les personnes résidant à leur domicile :

- âgées de 65 ans et plus
- âgées de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail

- adultes handicapées

COMMENT S'INSCRIRE ?

- En composant le numéro de la mairie de Brax : 05 62 13 06 70 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 15h à 19h

La demande d'inscription peut être effectuée par un tiers (parent, voisin, service d'aide à domicile...), mais elle nécessitera la confirmation écrite de la personne concernée.

EN CAS D'ALERTE CANICULE (VIGILANCE ORANGE)

Une fois inscrit au registre canicule, vous bénéficiez d'un appel de surveillance. Ainsi, en cas de vigilance orange ou rouge vous serez appelé par les services de la mairie qui vérifieront que vous allez bien et que vous savez comment vous protéger.